



PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 15 juin 2023

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Stéphanie GRASSINI, Sophie JUELLE, Franck PRADEL, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie PERNOD, Nicolas ELIE, Catherine CSIBI-FRANZOSINI

Absent : Néant

Absents excusés : Priscillia ARVIN-BEROD, Alain QUINET, Stéphane GRAFF

Procurations : Priscillia ARVIN-BEROD donne procuration à Sophie JUELLE, Alain QUINET donne pouvoir à Solange COOKE, Stéphane GRAFF donne pouvoir à Pierre BESSY

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Stéphanie PERNOD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 mai 2023

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 mai 2023, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 10 mai 2023 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITION du MAIRE

Chapitre administration – finances

- 1/ Participation aux activités extra-scolaires
- 2/ Avenant DSP exploitation domaine skiable

Chapitre urbanisme – foncier

- 3/ Dénomination voirie
- 4/ Désaffectation et déclassement parcelle B 2056
- 5/ Redevance occupation domaine public - modification

Chapitre travaux – forêts

- 6/ Travaux SYANE – retenue collinaire tranche conditionnelle

Monsieur le Maire souhaite, tout d'abord, la bienvenue à Catherine CSIBI-FRANZOSINI qui est installée officiellement au sein du Conseil Municipal en remplacement de M. Philippe LEGOUX, qui a donné sa démission, étant reparti dans sa région natale après la vente de son entreprise. Monsieur le Maire le remercie pour son engagement depuis 9 ans en tant qu'élu, très impliqué dans les enjeux économiques, et il remercie Mme CSIBI-FRANZOSINI de prendre la relève aujourd'hui.

CHAPITRE ADMINISTRATION - FINANCES

1/ Participation aux activités extra-scolaires

Mme Solange COOKE rappelle que le Conseil Municipal a voté une enveloppe budgétaire pour créer une aide aux familles pour l'inscription à des activités extrascolaires. L'aide sera fixée à 50€ par enfants habitant la commune, jusqu'à 15 ans dans l'année en cours, pour une activité à l'année. L'aide n'est pas valable pour les associations déjà subventionnées par la Municipalité puisque la participation communale à ces associations sert justement à proposer une adhésion à un tarif plus attractif. L'aide ne peut pas non plus être sollicitée pour des activités existant déjà dans la commune (ex : un ski-club extérieur au village). La participation devrait représenter environ 1000 € dans le budget cette année.

Approuvé à l'unanimité

2/ Avenant DSP exploitation domaine skiable

Monsieur le Maire explique qu'il faut faire un avenant au contrat de Délégation de Service Public (DSP) des remontées mécaniques signé avec Labellemontagne, la DSP courant jusqu'en juin 2029. L'objectif de l'avenant N°6 est de modifier les assiettes foncières de l'exploitant pour les adapter au projet de ZAC des Varins.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre urbanisme - foncier

3/ Dénomination voirie

M. Jean-Paul JACCAZ propose que la voie créée pour rejoindre le plan d'eau, côté Cassioz, soit baptisée « allée du Lac ».

Approuvé à l'unanimité

4/ Désaffectation et déclassement parcelle B2056

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acheté, en 2017, la parcelle B2056, située entre le parking bordant K-Bane et les chalets individuels voisins, en vue de mettre en œuvre la ZAC des Varins.

Il convient, avant la cession de la parcelle au concessionnaire Teractem, de préciser que ce terrain n'est pas affecté à l'usage du domaine skiable ou aux espaces publics, de constater ainsi sa désaffectation et son déclassement afin de l'exclure du domaine public. Monsieur le Maire rappelle que la commune a pris le parti de ne pas vendre à des promoteurs les terrains bordant le front de neige pour s'assurer de la pérennité des lits touristiques qui y seront réalisés.

Ce choix n'est pas celui de la facilité car l'autre option aurait permis à la commune d'encaisser de fortes sommes d'argent pour mener à bien d'autres projets. Mais cela aurait constitué une vue à court terme, avec des lits qui seraient rapidement devenus des résidences secondaires.

L'appel à projet a donc porté sur la mise en œuvre de baux à construction de très longue durée (la négociation porte sur 75 ans) au terme desquels les terrains et les bâtiments reviennent à la collectivité

si un nouveau contrat n'est pas signé. M. Jean-Paul JACCAZ rappelle que ce modèle est proche de celui monté pour Belambra (bail emphytéotique de 60 ans) qui a permis d'éviter la vente à la découpage du village vacances lorsque le bail allait s'achever.

Teractem, concessionnaire de la ZAC des Varins, finalise le premier bail à construction.

Approuvé à l'unanimité

5/ Redevance occupation domaine public - modification

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de la redevance. Cela concerne les commerces ou restaurants qui souhaitent louer du domaine public, par exemple pour une terrasse. Ce qui permet de mettre à jour la grille pour les futurs commerces qui vont s'installer autour de l'église. Le nouveau tarif mensuel proposé pour une terrasse est de 3€/m² et de 10€ pour un panneau/chevalet. Pour les animations ponctuelles, on applique le prix du marché.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre travaux – forêt

6/ Travaux SYANE retenue collinaire tranche conditionnelle

Monsieur le Maire propose d'approuver des travaux d'enfouissement de réseaux télécom route du Plan de Cassioz sur le secteur où la voirie doit être reprise suite aux travaux du plan d'eau. Ce chantier est l'occasion d'enfouir les câbles aériens, peu esthétiques. Le SYANE participant, le reste à charge pour la commune sera de 25 234€. M. Jean-Paul JACCAZ en profite pour faire le point sur le chantier du plan d'eau dont l'inauguration est prévue le 8 juillet à 11h. Les toilettes seront installées le 22 Juin et le snack provisoire le 23 Juin. La terrasse en bois est terminée. L'eau est à 24° (du fait aussi que le renouvellement de l'eau n'est pas régulier pour l'instant, le site n'étant pas encore ouvert au public). L'accrobranche ouvre le 24 Juin pour les week-ends seulement.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

Agenda

- le 27 juin à 19h30 : Réunion publique pour présenter les grands projets (Maison de la Montagne)
- Le 30 juin à 17h30 : Présentation de la BD liée au sentier ludique de la Tonnaz, à la bibliothèque.
- Le 1^{er} juillet ouverture du sentier ludique de la Tonnaz (tout le mobilier est installé sur le même modèle que les contrebandiers, ceci motive les enfants à marcher).
- Le 8 juillet à 11h : inauguration du plan d'eau.

Jumelage avec Roscoff

Monsieur le Maire explique que la commune a accueilli d'une vingtaine de Roscovites sur 4 jours la semaine dernière. Un programme réussi et convivial. Les comités de jumelage et les élus ont souligné la nécessité de lancer de nouvelles formules d'échanges pour attirer de nouveaux adhérents (ex : sur les produits AOP : oignons et fromages, des échanges entre associations, etc).

Projet d'Association Foncière Pastorale

M. Pierre BESSY rappelle que des réunions de travail sont en cours avec une dizaine de propriétaires volontaires et la Société d'Economie Alpestre, pour créer une AFP (Association foncière pastorale) à Praz. Une visite est prévue aux Confins (La Clusaz) fin juin pour rencontrer des membres de leur AFP.

ADMR

Mme Solange COOKE a participé à l'assemblée générale de l'ADMR. L'activité est importante, mais la structure a beaucoup de difficulté à trouver du personnel du fait d'un marché de l'emploi tendu, des prétentions salariales ou des contraintes inhérentes à ce métier. Elle espère que les initiatives de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, pour fédérer les différentes ADMR, pourra amener des solutions.

Jardins partagés

Mme Carine DUNAND félicite les personnes qui ont mené le projet, ainsi que les services techniques, car le résultat est réussi. M. Pierre BESSY confirme que l'association a du succès, avec de nouvelles demandes d'emplacements depuis que les travaux ont été réalisés. Il reste encore un peu de place. Il reste encore un peu de travail notamment l'installation de fontaines ou de récupérateurs d'eau. Mme Ghislaine GACHET-PONNAZ suggère qu'une inauguration soit faite à l'automne. Mme Sophie JUELLE constate que le projet crée déjà du lien entre les habitants car un certains nombres de personnes s'y retrouvent pour jardiner et discuter.

Fin du Conseil à 19h30

Secrétaire de séance

Stéphanie PERNOD



Vu pour être affiché le 20/06/2023 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

